



CONSEIL CONSULTATIF POUR
LES EAUX OCCIDENTALES
SEPTENTRIONALES

NORTH WESTERN
WATERS
ADVISORY COUNCIL

CONSEJO CONSULTIVO PARA
LAS AGUAS
NOROCCIDENTALES

PROCÈS-VERBAL

GRUPE DE TRAVAIL 3 (MANCHE)

Salle de conférence 01, Victoria Quay, Edimbourg

Mercredi 6 juillet 2016

12h05 - 13h30

1. Bienvenue

Le président du GT3, Jim Portus, a accueilli les membres et les participants à la réunion. La liste complète des participants est jointe en annexe au présent procès-verbal.

Daniel Lefèvre a adressé des excuses pour son absence. Paul Trebilcock a aimablement accepté d'être le rapporteur de cette réunion.

L'ordre du jour¹ a été adopté sans amendement. Les points d'action suivants de la dernière réunion à Edimbourg (9 juillet 2015) ont été réalisés, bien qu'il ait été conclu que le dernier point d'action, qui consistait à rechercher des sources de financement pour mener à bien le travail de GAP2 en association avec le CCEOS n'a pas donné lieu à un financement supplémentaire du projet GAP2.

Le président a noté que, bien que près d'un an se soit écoulé depuis la dernière réunion formelle du GT3, les procédures d'efficacité introduites par le CC avait été couronnées de succès et que des progrès significatifs avaient été réalisés dans les réunions des groupes de discussion auxquelles avaient participé des membres du GT3 et lors desquelles des avis sur le bar et un plan de gestion de la sole en 7d avaient été rédigés.

2. Rédaction d'un avis pour fournir des informations sur l'évolution de la proposition de TAC de l'UE

La réunion a été priée d'apporter sa contribution à une réponse du CCEOS à la consultation de la CE sur les opportunités de pêche pour 2017, en se référant à l'information contenue dans l'avis du CIEM.

D'une manière générale, le GT3 a appuyé et approuvé l'approche adoptée par le GT2 sur ce sujet concernant, en particulier les questions soulevées dans les pêcheries ultra-mixtes et dont le groupe considère qu'elles sont également pertinentes en Manche.

¹ Tous les principaux documents de la réunion figurent sur le site web du CCEOS: [lien](#)

L'attention a été attirée sur le plan de gestion pour la sole en 7d qui avait été présenté par le CCEOS l'an dernier. Le président a déclaré que le Conseil de Décembre 2015 avait reçu et pris connaissance de l'avis du CCEOS et il a été estimé que cet avis devrait être respecté lors l'ajustement du TAC pour 2017. La Commission et les délégués du CIEM ont fait remarquer que si les avis du CCEOS devaient être appliqués en 2017, la sauvegarde de la biomasse devrait être appliquée puisque celle-ci était trop faible pour maintenir le TAC constant. La règle de contrôle des captures, telle qu'elle a été recommandée, impliquerait d'utiliser F_{MSY} comme base du TAC, ce qui correspondrait à une réduction du TAC de 22%. Les membres de la réunion ont examiné la question de savoir s'il fallait invoquer la variation maximale de 15% des TAC que l'évaluation du CSTEP avait envisagée en avril à titre de précaution, mais ils ne sont parvenus à aucune conclusion à ce sujet.

La réunion a noté que l'avis sur le bar restait pessimiste et a estimé que l'avis de capture zéro est irréaliste, en raison de l'existence de captures accessoires inévitables dans les pêcheries mixtes.

La réunion a conclu qu'il faudrait convoquer de nouveau le Groupe de Discussion du CCEOS sur le bar (GDBar) suite à la réponse reçue de la Commission à l'avis cadre du CCEOS qui avait été présenté plus tôt dans l'année. Le GDBar devrait également prendre en compte le dernier avis du CIEM et les travaux effectués en mer du Nord. Il a été demandé au Secrétariat de transmettre aux membres du groupe de travail des liens vers les travaux menés au sein du CANE. Il a été suggéré, en particulier, de prendre également en considération les pêcheries ciblées sur le bar dans d'autres discussions du Groupe de Discussion.

Il a été noté que la gestion des raies restait une préoccupation importante dans de nombreuses pêcheries dans la Manche et que le dernier avis du CIEM n'était pas été prévu avant l'automne.

ACTION : Le Groupe de Discussion sur le bar (GDBar) devrait être reconvoqué suite à la réception de la réponse de la Commission à l'avis du CCEOS ;

ACTION : Le GT3 a appuyé et approuvé l'approche adoptée par le GT2 sur la rédaction des avis du CCEOS pour fournir des informations sur l'évolution de la proposition de TAC de l'UE. En outre, il conviendrait d'aborder les problèmes spécifiques posés par certaines espèces, en particulier les raies dans la sous-zone 7 (et plus particulièrement les raies ondulées) ainsi que la sole et le cabillaud dans la division 7d, et le calcul des relèvements de quotas ;

ACTION : Le Secrétariat transmettra des liens vers des informations portant sur les progrès réalisés par le CANE en matière d'élaboration d'avis sur le bar.

3. Zones Marines Protégées (ZMP)

Il a été reconnu que la Manche était une zone extrêmement importante et fréquentée et qu'elle était relativement réduite en termes d'espace physique. Des préoccupations ont été exprimées quant au rythme et à la répartition des désignations de ZMP en la Manche, ce qui a créé une mosaïque de zones.

En comparant les différentes étapes et les différentes zones que les États membres avaient proposées, désignées et éventuellement soumises à la gestion, il est apparu qu'il y avait un manque de cohérence dans l'approche et la mise en œuvre entre les États membres.

Le groupe a conclu qu'il était apparu que, au niveau de l'UE, n'y avait aucune vue d'ensemble ni de compréhension globale du réseau de mesures spatiales ou des impacts économiques et sociaux entre les différentes ZEE.

ACTION : Le GT3 a demandé au CCEOS de réclamer une évaluation complète de l'impact économique et sociale pour le réseau de ZMP en Manche. Une telle évaluation devrait prendre en compte les impacts individuels et cumulatifs (à la fois positifs et négatifs) de l'ensemble des ZMP en Manche.

Le président a présenté un certain nombre de ZMP proposées par le Royaume-Uni, pour lesquelles une réponse de consultation est requise avant le 30 septembre 2016 (délai qui peut être étendu à octobre). Le groupe a décidé d'examiner l'émission d'avis provenant des membres du CC. Le CCEOS devrait être consulté lorsque des mesures en dehors de la zone 6 nm sont proposées par le groupe des États membres des EOS.

4. Mesures techniques

La réunion a été invitée à fournir des commentaires à titre de contribution à la réponse que doit faire le CCEOS à la proposition de la CE relative aux Mesures Techniques. En ce qui concerne les eaux occidentales et la zone couverte par le GT3 en particulier, la plus grande préoccupation était l'augmentation proposée d'un maillage minimal de 80mm à 120mm.

La réunion a fait remarquer que les pêcheries ultra-mixtes dans la région auraient des problèmes importants avec une telle augmentation de la taille des mailles. Les pertes en termes d'espèces économiquement importantes, non soumis à TAC, telles que le calmar et le rouget, représentent une véritable préoccupation.

Il a été demandé que des éclaircissements soient apportés en ce qui concerne le maintien ou non des restrictions à 5% de captures accessoires dans les pêcheries de dragage de la coquille Saint Jacques.

Un processus d'adaptation et de mise en place progressive de toute nouvelle proposition serait indispensable pour éviter l'élimination économique de nombreuses parties de la flotte.

A titre de commentaire général, il a été suggéré que le CCEOS puisse inclure dans sa réponse le fait que la nouvelle proposition représentait une amélioration par rapport à la gestion descriptive précédente au niveau de l'UE. La valeur contributive des avis consultatifs dans la phase de consultation a été reconnue. La régionalisation de la gestion constituait un point important et cela devrait se refléter dans l'équilibre entre le corps principal de la proposition et les annexes. La réunion a conclu qu'il était important de prendre des décisions en étroite coopération avec l'industrie de la pêche.

ACTION: Il conviendra de rédiger des commentaires sur les propositions de la Commission en matière de Mesures Techniques de Conservation (TCM) qui garantissent que les avis du CCEOS reflètent bien les préoccupations exprimées par le GT3.

5. Résumé par le Président des mesures convenues et des décisions adoptées

- ACTION 1 :** Le Groupe de Discussion sur le bar (GDBar) devrait être reconvoqué suite à la réception de la réponse de la Commission à l'avis du CCEOS ;
- ACTION 2 :** Le GT3 a appuyé et approuvé l'approche adoptée par le GT2 sur la rédaction des avis du CCEOS pour fournir des informations sur l'évolution de la proposition de TAC de l'UE. En outre, il conviendrait d'aborder les problèmes spécifiques posés par certaines espèces, en particulier les raies dans la sous-zone 7 (et plus particulièrement les raies ondulées) ainsi que la sole et le cabillaud dans la division 7d, et le calcul des relèvements de quotas ;
- ACTION 3 :** Le Secrétariat transmettra des liens vers des informations portant sur les progrès réalisés par le CANE en matière d'élaboration d'avis sur le bar.
- ACTION 4 :** Le GT3 a demandé au CCEOS de réclamer une évaluation complète de l'impact économique et sociale pour le réseau de ZMP en Manche. Une telle évaluation devrait prendre en compte les impacts individuels et cumulatifs (à la fois positifs et négatifs) de l'ensemble des ZMP en Manche.
- ACTION 5 :** Il conviendra de rédiger des commentaires sur les propositions de la Commission en matière de Mesures Techniques de Conservation (TCM) qui garantissent que les avis du CCEOS reflètent bien les préoccupations exprimées par le GT3.

NWWAC Document
Rapporteur: Paul Trebilcock
Review and editing: Barbara Schoute, Conor P. Nolan

Annexe 1 – Liste des Participants

Membres de CC EOS		
Armstrong	Bertie	Scottish Fishermen's Federation
Portus	Jim	South West FPO
Beaucher	Stéphan	Fundació ENT
Boyle	Hugo	Irish South & East FPO
Brouckaert	Emiel	Rederscentrale
Brouzes	Richard	OPBN
Crudden	John	European Anglers Alliance
Cuthbert	Dave	New Under Ten Fishermen's Association
Deas	Barrie	National Federation of Fishermen's Organisations
Françoise	Paul	CDPMEM 14
Gamblin	Caroline	CNPMEM
Le Bleis	Romain	CDPMEM du Finistère
Le Gurun	Marina	Blue Fish
Le Nézet	Olivier	CRPMEM Bretagne
Lynch	John	Irish Fishermen's Organisation
Coquet	Pascal	CRPMEM Haute-Normandie
McLachlan	Helen	World Wildlife Fund
Meun	Geert	Dutch Fisheries Organisation (2)
Hennuyer	Francois	FROM Nord
Lamothe	Julien	Pêcheurs de la Manche et d'Atlantique
Thomas	Dominique	Coopératives Maritimes Etaploises & Armement Cooperatif Artisanal du Nord
Trebilcock	Paul	Cornish Fish Producers Organisation
Venzat	Damien	OP COBRENORD
Young	Iain	The Scottish White Fish Producers Association
Observateurs		
Baxter	Emily	Cumbria Wildlife
Chaparro	Lydia	Fundació ENT
Chouinard	Ghislain	ICES
Duane	Paul	Sea-Fisheries Protection Authority
Griffin	Roy	European Commission
Grossmann	Jenni	ClientEarth
Poza Poza	Juana	Mº DE AGRICULTURA
Symons	Despina	European Bureau for Conservation and Development
Dougal	Ross	SFF
Ghiglia	Marc	UAPF
Coelho	Vera	PEW
Egan	Siobhán	Birdwatch Ireland
Kisieliauskas	Mindaugas	European Commission
Lanidal	Vincent	CRPMHT
Le Barzic	Franck	COBRENORD
Secrétariat CC EOS		
Conor	Nolan	Executive Secretary
Barbara	Schoute	Deputy Executive Secretary
Sara	Vandamme	Project Development and Communications Manager
Aoibhín	O Malley	Financial Administrator and Event Manager